



Strasbourg, 17/01/2019

SHEEPVAARTBERICHT N° FR/2016/01934**Modifié par l'avis n° FR/2016/01937**

Wetstekst:

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modaliteiten voor regularisering**Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun****Inachtneming instructies (Grand sas de Vogelgrun) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 27/04/2016 om 23:00****o Grand canal d'Alsace**

tussen pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) en pk 225

Commentaire :

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas depuis le 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux de largeur supérieure à 13 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Toutes les équipes d'exploitation et de maintenance sont mobilisées.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

Indien noodzakelijk, kunt u de volgende autoriteiten contacteren:

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Vervaldatum:

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Vincent STEIMER